



Conseil Municipal du 14.04.2025

137 rue principale – 67230 Westhouse
Tél. : 03 88 74 40 05
secretariat.mairie@westhouse.fr

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025



COMMUNE DE WESTHOUSE

Sommaire :

- I. Cadre général du budget*
- II. Section de fonctionnement*
- III. Section d'investissement*
- IV. Données synthétiques*

I. Cadre général du budget

Conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, une présentation synthétique des informations financières essentielles doit être jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la mairie.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année concernée, ou le 30 avril en cas de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours suivant son approbation.

Par cet acte, le Maire, en tant qu'ordonnateur, est habilité à réaliser les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2025 a été voté le 14 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat durant les heures d'ouverture.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services offerts aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès du Collectivité européenne d'Alsace et de la Région Grand Est chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer à l'avenir.

a) Evolution de la population – chiffres INSEE

	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
Population totale	1640	1640	1654

b) Effectif de la commune

Au 1^{er} janvier 2025, les effectifs de la commune sont repartis comme ci-dessous :

- 2 agents en filière administrative : 1 adjoint administratif, 1 attaché
- 4 agents en filière technique : 3 adjoints techniques, 1 CUI (Contrat Unique d'Insertion)
- 2 agents en filière sociale : 2 Atsem principaux 2^{ème} classe

Total des effectifs : 8 agents dont 4 agents fonctionnaires, 1 agent fonctionnaire stagiaire, 2 agents contractuels, 1 CUI

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement est essentiel pour assurer le quotidien de notre collectivité. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement régulier des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille, où les revenus, (salaires des parents) sont consacrés aux dépenses quotidiennes (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement proviennent des prestations fournies à la population, des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et de diverses subventions. Pour l'année 2025, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 087 607.95 €.

Les dépenses de fonctionnement englobent les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'achat de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts. Les salaires représentent 27.49 % des dépenses de fonctionnement de la commune, qui totalisent également 1 087 607.95 € pour 2025.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Il existe trois principales sources de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (montant total à mentionner pour 2024-1 et prévision 2025)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations, ventes, occupations du domaine publique, concessions...)

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (chapitre 011)	326 905 €	Excédent de fonctionnement reporté	279 526.95 €
Dépenses de personnel (chapitre 012)	299 000 €	Atténuations de charges (chapitre 013)	-
Atténuations de produits (chapitre 014)	79 607 €	Recettes de services (chapitre 70)	66 370 €
Autres dépenses de gestion courante (chapitre 65)	134 379 €	Impôts et taxes (chapitre 73)	534 023 €
Charges financières – remboursement de l'intérêt de la dette (chapitre 66)	10 000 €	Dotations et participations (chapitre 74)	198 288 €
Charges exceptionnelles (chapitre 067)	1 000 €	Autres recettes de gestion courante (chapitre 75)	8 400 €
Dotations aux dépréciations (chapitre 68)	0 €	Recettes financières (chapitre 76)	0 €
Dépenses imprévues (chapitre 022)	0 €	Recettes exceptionnelles (chapitre 77)	0 €
Total dépenses réelles	850 891.00 €	Total recettes réelles	808 081,00 €
Charges (écritures d'ordres entre sections)	0 €	Produits (écritures d'ordres entre sections)	0 €
Virement à la section d'investissement (chapitre 23)	236 716.95 €	-	-

Total général des dépenses	1 087 607.95 €	Total général des recettes	1 087 607.95 €
-----------------------------------	-----------------------	-----------------------------------	-----------------------

c) La fiscalité

Le taux des impôts locaux pour 2025

Concernant les ménages

Taxe foncière sur le bâti : 21.00 %

Taxe foncière sur le non bâti : 32.10 %

Taxe d'habitation résidences secondaires : 14,49 %

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 375 227 € soit une hausse de 5 484 € soit 1,46% par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la vielle regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	172 523.99 €	Virement de la section de fonctionnement	236 716.95 €
Remboursement d'emprunt	107 000 €	FCTVA	10 900 €
Travaux de bâtiment : - isolation phonique mairie	15 000 €	Mises en réserves (Compte 1068)	172 523.99 €
Travaux de voirie : - Pont, signalisation, lampadaires	81 000 €	Cessions d'immobilisations	0 €
Autres travaux	0 €	Taxe d'aménagement	10 000 €
Autres dépenses	54 616.95 €	Subventions	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	5 600 €	Emprunt	0 €
/		Produits (écriture d'ordre entre section)	5 600 €

Total général	435 740.94 €	Total général	435 740.94 €
----------------------	---------------------	----------------------	---------------------

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Reconstruction du pont effondré au lieu-dit Erlen
- Renouvellement du marquage au sol rue de Benfeld
- Installation d'une borne mémorielle
- Mise en place d'un éclairage public en LED rue du Kirweg et rue des Coquelicots
- Isolation phonique de la grande salle de la mairie

d) Les subventions d'investissement prévues

- de l'Etat : 0 €
- de la Région : 0 €
- du Département : 0 €
- Autres : 0 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 087 607.95 €
	RECETTES	1 087 607.95 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	435 740.94 €
	RECETTES	435 740.94 €

c) Etat de la dette

Budget communal : Cinq emprunts en cours en 2025 pour une annuité de 116 029.22 €
Capital qui restera dû au 01/01/2026 : 431 770.80 €